

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Dégraisseur**

Code(s) du produit : # 014

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Nettoyant
Restrictions d'emploi recommandées: Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Les Dist. Savonnette Inc

975-C Rue Pacifique
Lachine, QC, Canada
H8S 2R1

No. de téléphone du fournisseur

: 514-364-6196

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas d'information disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide jaune. Odeur de produit de nettoyage

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1

Toxicité aiguë, orale - Catégorie 2

Toxicité aiguë, dermal -Catégorie 1

Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 (vapeurs)

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée -Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Mortel en cas d'ingestion.
Mortel par contact cutané.
Toxique par inhalation.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Garder uniquement dans son contenant d'origine.
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

| <u>Nom chimique</u> | <u>Nom commun et les synonymes</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration (% en poids)</u> |
|--|---|---------------|-----------------------------------|
| 2-butoxyéthanol | Éther monobutylique de l'éthylèneglycol butyl cellosolve Glycol éther EB EGBE | 111-76-2 | 10.0 - 30.0 |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 14-(nonylphénoxy) -3,6,9,12-tétraoxatétradécane-1-ol | 26027-38-3 | 3.0 - 7.0 |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | | |
|---------------------------|---|-----------|------------------|
| hydroxyde de sodium | Soude caustique Hydrate de sodium lessive de soude | 1310-73-2 | 1.0 - 5.0 |
| Xylènesulfonate de sodium | Diméthylbenzène sulfonate de sodium | 1300-72-7 | 1.0 - 5.0 |
| d-Limonène | d-p-Mentha-1,8-diène 4-isopropényl-1-méthylcyclohexène | 5989-27-5 | 0.1 - 1.0 |

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation* : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau* : Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux* : Porter un équipement de protection approprié. Protéger l'oeil intact. En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si des verres de contact sont présents, NE PAS retarder le rinçage ou enlever les verres de contact avant que le rinçage soit fait. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque des brûlures de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement. L'ingestion peut causer des brûlures graves aux muqueuses du tube digestif. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations et des saignements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures chimiques. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : La poudre chimique, du gaz carbonique, de la mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

- : Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone et autres vapeurs ou fumées irritantes. .

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltré dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: hydroxyde de sodium (1000 lbs / 454 kg).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat. Éviter de respirer fumées et brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Peut réagir avec l'eau et produire de la chaleur. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Ajouter lentement de petites quantités pour mélanger à l'eau. Utiliser de l'eau froide afin d'éviter de générer une chaleur excessive. L'ajout de soude caustique au liquide entraînera une élévation de la température. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Ne pas congeler. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion. Éviter tout contact avec l'aluminium.

Substances incompatibles

- : Acides; Eau; Métaux (par exemple: étain, aluminium, zinc et alliages contenant ces métaux); Composés halogénés; Composés de l'azote.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| <u>Limites d'exposition:</u> | | | | |
|--|-------------------------------|-------------|--|-------------|
| <u>Nom chimique</u> | <u>ACGIH TLV</u> | | <u>OSHA PEL</u> | |
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| 2-butoxyéthanol | 20 ppm | P/D | 50 ppm (240 mg/m ³) (peau) | P/D |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | P/D | P/D | P/D | P/D |
| hydroxyde de sodium | 2 mg/m ³ (Plafond) | P/D | 2 mg/m ³ | P/D |
| Xylènesulfonate de sodium | P/D | P/D | P/D | P/D |
| d-Limonène | 30 ppm (AIHA WEEL) | P/D | P/D | P/D |

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter des gants de protection. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer fumées et brouillards. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide jaune.
- Odeur** : Odeur de produit de nettoyage
- Seuil olfactif** : Pas disponible.
- pH** : Pas disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Pas disponible.
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Pas disponible

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | |
|---|---|
| Point d'éclair | : Pas disponible. |
| Point d'éclair, méthode | : Pas disponible. |
| Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) | : Pas disponible. |
| inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. |
| Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) | : Pas disponible. |
| Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) | : Pas disponible. |
| Propriétés comburantes | : Aucun à notre connaissance. |
| Propriétés explosives | : Non-explosif |
| Tension de vapeur | : Pas disponible. |
| Densité de vapeur | : Pas disponible. |
| Densité relative / Poids spécifique | : Pas disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : soluble |
| Autres solubilité(s) | : Pas disponible. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile | : Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible. |
| Température de décomposition | : Pas disponible. |
| Viscosité | : Pas disponible. |
| Matières volatiles (% en poids) | : Pas disponible. |
| Composés organiques volatils (COV) | : Pas disponible. |
| Pression absolue du récipient | : Non applicable. |
| Distance de projection de la flamme | : Non applicable. |
| Autres observations physiques/chimiques | : Aucun connu ou rapporté par le fabricant. |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Réactivité | : N'est normalement pas réactif. Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable. |
| Stabilité chimique | : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation. |
| Risque de réactions dangereuses | : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | : Éviter la chaleur et les flammes nues. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter tout contact avec l'eau. |
| Matériaux incompatibles | : Eau; Acides; Métaux (par exemple: étain, aluminium, zinc et alliages contenant ces métaux); Composés halogénés; Composés de l'azote. |
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5. |

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

Signes et symptômes - ingestion

- : Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort.

Signes et symptômes - peau : Provoque des brûlures de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière

- : Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire. Peut causer une réaction allergique cutanée (ex: l'œdème, des éruptions et l'eczéma).

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Organes cibles Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

- : Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée .

Substances synergiques

- : Pas disponible.

Données toxicologiques

- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| <u>Nom chimique</u> | CL50(4hr) <u>inh. rat</u> | DL50 | |
|--|--|--------------------|---------------------------------|
| | | <u>(Oral, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| 2-butoxyéthanol | 450 ppm (2.175 mg/L) (vapeur) | 530 mg/kg | 400 - 500 mg/kg |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | P/D | 1410 µL/kg | P/D |
| hydroxyde de sodium | P/D | P/D | P/D |
| Xylènesulfonate de sodium | > 6.41 mg/L (aérosol) (Aucune mortalité) | 7200 mg/kg | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |
| d-Limonène | P/D | 4400 mg/kg | > 5000 mg/kg |

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

| Composants | No CAS | Toxicité pour les poissons | | |
|--|---------------|-----------------------------------|----------------------------|------------------|
| | | CL50 / 96h | NOEL / 21 jour | Facteur M |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 1490 mg/L (Crapet arlequin) | > 100 mg/L (poisson zèbre) | Aucun(e). |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | P/D | P/D | P/D |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | 125 mg/L (Gambusie) | P/D | Aucun(e). |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | > 400 mg/L (Vairon à grosse tête) | P/D | Aucun(e). |
| d-Limonène | 5989-27-5 | 0.72 mg/L (Vairon à grosse tête) | P/D | 1 |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les daphnias | | |
|--|---------------|-----------------------------------|------------------------|------------------|
| | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 835 mg/L (daphnie magna) | 100 mg/L | Aucun(e). |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | P/D | P/D | P/D |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | 40 mg/L (Puce d'eau) | P/D | Aucun(e). |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | > 408 mg/L (daphnie magna) | P/D | Aucun(e). |
| d-Limonène | 5989-27-5 | 0.36 mg/L (daphnie magna) | P/D | 1 |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| Composants | No CAS | Toxicité pour les algues | | |
|--|------------|-------------------------------|-------------------|-----------|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 911 mg/L/72hr (algues vertes) | 286 mg/L/72hr | Aucun(e). |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | P/D | P/D | P/D |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | P/D | P/D | Aucun(e). |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | 230 mg/L/96hr (algues vertes) | > 230 mg/L/96hr | Aucun(e). |
| d-Limonène | 5989-27-5 | P/D | P/D | Aucun(e). |

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

| <u>Composants</u> | <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u> | <u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u> |
|---|--|--|
| 2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | 0.8 | 0.97 |
| hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) | S/O | S/O |
| Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7) | - 3.12 | P/D |
| d-Limonène (CAS 5989-27-5) | 4.57 | 660 |

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.**Effets nocifs divers sur l'environnement**

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Manipulation en vue de l'élimination**

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261.

Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emballage | Étiquette |
|--|--|---|---------------------------------------|--------------------|-----------|
| Les États-Unis (DOT) | UN1760 | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium Hydroxide) | 8 | III | |
| Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires | Peut être expédié en quantité limitée dans des contenants n'excédant pas un litre, dans les termes de 49 CFR 173.154 | | | | |
| Canada (TMD) | UN1760 | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium Hydroxide) | 8 | III | |
| Canada (TMD) Informations supplémentaires | Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. | | | | |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

| Composants | No CAS | TSCA Inventory | CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302): | SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355: | SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical | |
|--|------------|----------------|--|--|---|--------------------------|
| | | | | | Toxic chimique | concentration de minimis |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | Oui | Aucun(e). | Aucun. | Non | Non |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | oui | P/D | P/D | non | S/O |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | Oui | 1000 lb/ 454 kg | Aucun. | Non | Non |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | oui | Aucun(e). | Aucun. | non | S/O |
| d-Limonène | 5989-27-5 | Oui | Aucun(e). | Aucun. | Non | Non |

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers physiques (Corrosif(ve))Dangers pour la santé (Toxicité aiguë ;Corrosion cutanée ;Sensibilisation cutanée ;Dommages de l'œil). Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | California Proposition 65 | | Liste d'état "Right to Know" | | | | | |
|--|---------------|---------------------------|------------------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | Inscrit | Type de toxicité | CA | MA | MN | NJ | PA | RI |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | Non | S/O | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | Non | S/O | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | Non | S/O | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | Non | S/O | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| d-Limonène | 5989-27-5 | Non | S/O | Non | Non | Oui | Non | Non | Non |

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | European EINECS | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECI/KECL | China IECSC | NewZealand IOC |
|--|---------------|-----------------|----------------|-------------------|--------------------|-----------------|-------------|----------------|
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 203-905-0 | Présent | Présent | (7)-97; (2)-407 | KE-04134 | Présent | HSR001154 |
| Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol | 26027-38-3 | P/D | Present | Présent | (7)-172 | KE-26245 | Present | HSR003135 |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | 215-185-5 | Present | Présent | (2)-1972; (1)-410 | KE-31487 | Present | HSR001547 |
| Xylènesulfonate de sodium | 1300-72-7 | 215-090-9 | Present | Présent | (3)-1909 | KE-11217 | Present | HSR003382 |
| d-Limonène | 5989-27-5 | 227-813-5 | Présent | Présent | (3)-2245; (3)-2226 | KE-24397 | Présent | HSR002725 |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
- 2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCHST 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
- 6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 03/29/2019

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

| | |
|---|--|
| <p>Préparée pour: Les Dist. Savonnette Inc. 975-C Rue Pacifique Lachine, QC, Canada H8S 2R1 Telephone: (514) 364 6196</p> | |
| <p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p> |  |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant les informations fournies par Les Dist. Savonnette Inc. et le service web du CCHST. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offertes pour votre examen et orientation lorsqu'une personne sera exposé à ce produit. ICC Centre de conformité Inc et Les Dist. Savonnette Inc rejettent expressément toute garantie explicite ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données contenues dans cette FDS ne sont pas applicables pour une utilisation avec tout autre produit ou dans tout autre processus.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans la connaissance et la permission exprimée de ICC Centre de Conformité Inc. et de Les Dist. Savonnette Inc.

FIN DU DOCUMENT